

Rapport du jury
Examen professionnel d'inspecteur
du permis de conduire et de la sécurité routière de 2ème classe
Session 2020

L'épreuve unique d'admission de l'examen professionnel pour le recrutement d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) de 2ème classe de la session 2020 s'est déroulée le 30 octobre 2019.

L'arrêté du 13 septembre 2019 fixait à 29 le nombre de postes offerts à cet examen.

Le jury était composé de 4 membres, deux délégués principaux au permis de conduire et à la sécurité routière et deux délégués au permis de conduire et à la sécurité routière.

Description de l'épreuve

D'une durée de 3 heures, l'épreuve consistait, conformément à l'arrêté du 7 décembre 2015 modifié, *fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne d'accès au corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière et du concours professionnel d'avancement au grade de 2ème classe*, à partir d'un dossier documentaire portant sur un sujet d'ordre général relatif à la prévention et à la sécurité routière, en la résolution d'un cas concret assorti de plusieurs questions destinées à mettre le candidat en situation professionnelle.

Le cas concret nécessitait l'élaboration d'une fiche technique destinée au délégué à l'éducation routière en vue de la préparation d'une réunion avec l'ensemble des auto-écoles d'un département. Quatre questions techniques, plaçant les candidats en situation professionnelle, complétaient ce cas concret.

Données statistiques

Nombre de postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	Candidats admis
29	97	87	29

Note la plus haute	Note la plus basse	Note moyenne	Note du dernier admis	Nombre de notes éliminatoires
17,83	3,83	10,8	11,66	37

La qualité d'un nombre non négligeable de copies est à souligner puisque 19 candidats obtiennent une note supérieure à 14/20 dont 11 atteignent ou dépassent le seuil de 16/20.

Point particulier relatif à l'anonymat

Alors qu'il était indiqué sur la première page du sujet que si la rédaction du devoir imposait de mentionner des noms de personnes ou de villes et si ces noms n'étaient pas précisés dans le sujet à traiter, les candidats devaient utiliser des lettres (A..., B..., Y..., Z...), plusieurs candidats ont mentionné un département, une ville, ou un centre d'examen ne figurant pas dans le sujet à traiter. Le jury attire l'attention des futurs candidats sur le fait que le respect des consignes relatives à l'anonymat est impératif afin d'éviter une élimination du concours.

Organisation et présentation des copies

La présentation facilite la lecture de la fiche technique.

Le jury note un réel effort de présentation de la part des candidats tant en ce qui concerne l'entête du devoir, qu'en matière de recherche de plan pour organiser le développement. Certains candidats ont choisi de présenter la fiche sous forme de tableau. Il s'agit plutôt d'une bonne idée, à la condition que le tableau soit suffisamment détaillé.

De nombreuses copies font ressortir une absence de maîtrise de l'orthographe et parfois même de la syntaxe, ce qui ne facilite pas la compréhension des idées formulées par les candidats. La relecture est donc primordiale.

Des candidats ont choisi de répondre d'abord aux questions professionnelles avant de traiter le cas concret. Cette stratégie a souvent été favorable. En effet, le jury a constaté que les réponses apportées aux questions avaient pu faire la différence sur plusieurs copies.

Contenu du cas concret

Il s'agissait d'identifier les enjeux actuels et futurs de l'éducation routière et de déterminer des pistes permettant aux auto-écoles de pouvoir évoluer pour s'adapter à ces enjeux.

Les candidats ayant réussi ont su construire leur devoir en gardant à l'esprit la vocation opérationnelle de la fiche demandée. L'objectif étant de fournir un outil au DPCSR pour faciliter l'animation de sa réunion avec les auto-écoles.

Beaucoup de devoirs dressent une addition de mesures dans le domaine de l'éducation routière sans prise de hauteur et souvent sans chercher à donner du sens à ce qui est écrit. Alors que cette fiche s'adresse aux auto-écoles avec l'objectif sous-jacent de les inciter à s'engager dans ces nouveaux enjeux, l'intérêt de ces établissements et les mesures incitatives à leur destination ne sont pas suffisamment mis en lumière.

A contrario, d'autres candidats se sont distingués dans la construction de leur plan, dans l'enchaînement de leurs idées, parfois même en se montrant audacieux. Pour réussir sa fiche technique, il était nécessaire de prendre un recul suffisamment important pour identifier au travers du dossier documentaire les enjeux réglementaires, économiques, écologiques, et sociologiques, afin de pouvoir proposer ou suggérer, ensuite, des adaptations aux auto-écoles.

Contenu des questions

Cinq candidats n'ont pas traité la totalité des questions soit par manque de temps, soit par manque de connaissances. Les mises en situations professionnelles font partie intégrante du devoir, les candidats doivent soigner davantage la présentation de leurs réponses.

Question 1 : Les candidats ont eu des difficultés à avoir une vision d'ensemble de la réglementation applicable au passager lors des épreuves hors circulation. Trop souvent, les réponses se sont limitées à l'équipement devant être porté par le passager.

Question 2 : Au grand étonnement du jury, beaucoup de candidats n'ont pas su décrire la procédure de régularisation, ni même citer ce terme. De plus, dans de nombreuses copies, lorsqu'une procédure de régularisation a tenté d'être développée, celle-ci comportait plusieurs erreurs.

Question 3 : La moitié des candidats obtiennent la totalité des points attribués pour cette question qui relève du travail quotidien des IPCSR. Trois candidats n'obtiennent pas la moyenne sur cette question.

Question 4 : Les candidats ont rencontré beaucoup de difficultés avec cette question. La déontologie fait pourtant partie intégrante des situations professionnelles pouvant être rencontrées. Le jury note des hors-sujet liés à des confusions entre le devoir de réserve et l'obligation de discrétion professionnelle, ou encore le droit de retrait. Lorsque la notion de devoir de réserve est comprise, les développements ne sont pas toujours étayés, très peu de candidats ont parlé des relations des IPCSR avec les médias, les réseaux sociaux.

Conclusion :

Dans cet examen professionnel qui ne comporte qu'une épreuve écrite, le jury ne peut qu'inviter les futurs candidats à soigner les fondamentaux que constituent la présentation, l'orthographe et la syntaxe.

La compréhension du sujet n'a pas posé beaucoup de difficultés. Toutefois, il est important de travailler l'organisation des idées et la prise de hauteur par rapport au dossier documentaire. Le candidat doit être en mesure d'apporter autre chose qu'un simple inventaire de mesures.

Les mises en situations professionnelles ne sont pas à négliger, elles ont pu creuser les écarts entre les différents candidats. La technicité, l'emploi de termes professionnels et la précision sont des qualités attendues.

Le président du jury



Damien LAPLACE